

Règlement du Concours Selfie
« I LOVE MON PAYS D'ARLES »
organisé par la CCI du Pays d'Arles

Article 1 : L'organisateur

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, dont le siège est situé avenue de la première Division France Libre - B.P.10039 - 13633 Arles Cedex, organise en partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, un jeu concours afin de promouvoir l'accueil des touristes en période estivale.

Article 2 : Dates

Le concours Selfie « I LOVE MON PAYS D'ARLES » aura lieu du 3 juillet 2017 inclus au 8 juillet 2017 inclus. Après cette date les participations seront clôturées.

Article 3 : Conditions de participation

Ce jeu concours est ouvert sans obligation d'achat à toute personne de plus de 18 ans désirant y participer.

Ne peuvent toutefois participer à ce jeu les mineurs, les personnes salariées, employées ou collaboratrices des entités organisatrices et plus généralement toute personne ayant collaboré à l'organisation du jeu concours.

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du joueur conformément aux conditions de participation ci-après décrites.

Toute fraude aux dispositions ci-dessus énoncées entraîne l'invalidation de la participation du candidat.

Article 4 : Déroulement du jeu

Un selfie est un autoportrait photographique généralement destiné à être publié sur les réseaux sociaux.

Le participant devra se prendre en selfie avec un commerçant :

- jugé comme étant le plus accueillant,
- implanté sur l'une des 36 communes du Pays d'Arles (liste en annexe),
- adhérent à une association de commerçant de sa commune (liste en annexe) à moins qu'il n'y ait pas d'association sur cette commune.

Le selfie devra également mettre en évidence l'activité du commerçant et/ou sa vitrine, et/ou son enseigne.

Un participant peut envoyer plusieurs selfies.

La participation au jeu concours se fait en se rendant sur la page Facebook de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles. L'onglet « *Photo Contest* », permettra de se connecter sur l'application « *SocialShaker* » dédiée à cet effet.

Le participant devra y :

- renseigner son nom, prénom, adresse postale, adresse mail, téléphone,
- télécharger son selfie,
- indiquer le nom du commerce, les coordonnées du commerce,
- Partager son selfie.

Pour valider sa participation le joueur devra simplement suivre les étapes de « *SocialShaker* ».

Article 6 : Sélection des gagnants

Seuls sont éligibles les selfies de commerçants adhérents à l'association des commerçants, artisans et professionnels de service de sa commune, à moins qu'il n'en n'existe pas.

10 gagnants seront désignés, parmi les selfies ayant obtenu le plus de « *like* ».

Toute tentative de fraude destinée à augmenter artificiellement le nombre de « *like* » disqualifiera la participation. A nombre de « *like* » égal, le selfie ayant été le plus partagé sera gagnant.

Les gagnants seront annoncés sur la page Facebook de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles et prévenu par téléphone. Aucune démarche ne sera faite à l'égard des perdants.

Pour obtenir son lot, le gagnant devra impérativement être présent à la remise des prix qui se déroulera sur une des 36 communes du Pays d'Arles au cours du mois de juillet.

Il devra présenter une pièce justificative de son identité : carte d'identité, passeport, permis de conduire.

En cas d'indisponibilité, il pourra se faire représenter. En cas d'impossibilité de se faire représenter le lot sera attribué à son challenger.

En cas d'absence imprévue, due à un cas de force majeure, si dans un délai de 7 jours calendaires après la remise des prix les gagnants ne se sont pas manifestés, les gains redeviendront automatiquement la propriété de l'organisateur, et aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 7 : Liste des lots

Les 10 gagnants remporteront chacun des chèques cadeaux d'une valeur de :

- 800 € pour le premier
- 600 € pour le second
- 400 € pour le troisième
- 200 € pour les 7 suivants

Les 3 commerçants figurant sur les selfies des trois premiers gagnants remporteront chacun 200 € de chèques cadeaux.

Les chèques cadeaux sont émis par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles.

Ces chèques cadeaux seront utilisables jusqu'au 31 octobre 2017 inclus, uniquement auprès des commerçants adhérents à une association de commerçants, artisans et professionnels de service de la commune.

Une liste des commerçants adhérents à ces associations et acceptants les chèques cadeaux sera donnée aux gagnants.

Les chèques cadeaux ne pourront être ni repris ni échangés contre leur valeur. Il ne sera pas autorisé à en rendre la monnaie.

Article 8 : Propriété et droit à l'image

Les informations personnelles récoltées resteront confidentielles. Les gagnants disposent, selon la loi du 06 janvier 1978, d'un droit de rectification ou de suppression de toutes informations les concernant.

La Chambre de commerce et d'Industrie du Pays d'Arles se réserve le droit d'utiliser, pour une durée de 24 mois, les selfies pour les publier sur ces supports de communication.

Les participants au jeu concours s'engagent :

- à céder temporairement et à titre gratuit son droit patrimonial à la Chambre de commerce et d'Industrie du Pays d'Arles,
- à permettre à la Chambre de commerce et d'Industrie du Pays d'Arles d'utiliser son droit à l'image. La Chambre de commerce et d'Industrie du Pays d'Arles se chargera d'obtenir le droit à l'image des commerçants concernés.

Articles 9 : Résolution des litiges

En cas de litige les parties s'efforceront de les régler à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le tribunal compétent. Le présent règlement est régi par le droit français.

Annexes

Liste des communes du Pays d'Arles : Alleins, Arles, Aureille, Barbentane, Boulbon, Cabannes, Châteaurenard, Eygalières, Eyguières, Eyragues, Fontvieille, Graveson, Lamanon, Les Baux-de-Provence, Maillane, Mallemort, Mas-Blanc-des-Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Mollégès, Mouriès, Noves, Orgon, Paradou, Plan-d'Orgon, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Rognonas, Saint-Andiol, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Étienne-du-Grès, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Saint-Rémy-de-Provence, Sénas, Tarascon, Vernègues, Verquières.

Liste des associations de commerçants du Pays d'Arles :

Ville	Nom de l'association
ALLEINS	Association des commerçants, artisans et professions libérales
ARLES	<ul style="list-style-type: none"> - Association "Un Quartier dans la ville" des rues des Suisses, Réattu, et de la Place St Roch - Association Cœur de ville - Association de la rue des Porcelet - Association des commerçants rue de la Cavalerie - Association Voltaire Commerces - Bien vivre rue du 4 septembre - Espace République Wilson Van Gogh - Arles Shopping
BOULBON	Association des Commerçants et Artisans de Boulbon
CHATEAURENARD	Union dynamique des Commerçants et Artisans de Châteaurenard
EYGALIERES	Association des Commerçants et Artisans d'Eygalières
EYGUIERES	Association des Professionnels d'Eyguières
EYRAGUES	Sian D'irago
MAILLANE	Association des Commerçants et Artisans de Maillane
MALLEMORT	Association des Professionnels de Mallemort de Provence
MALLEMORT	Union des Commerçants et Artisans de Mallemort
MOURIES	Association des commerçants et artisans de Mouriès
PORT ST LOUIS DU RHONE	Association des Commerçants Artisans et Professions Libérales de PSL
RAPHELE LES ARLES	Commerçants Artisans Raphélois réunis
ROGNONAS	Union des Commerçants de Rognonas
SAINT ANDIOL	Association des Commerçants et Artisans et Professions Libérales
SAINT ETIENNE DU GRES	Association des commerçants et artisans de Saint Etienne du Gres
SALIN DE GIRAUD	Groupement des Commerçants et Artisans de Salin de Giraud
SENAS	Association des commerçants de la Zone de La Capelette

SENAS	Association des Commerçants et Artisans de la Ville de Sénas
ST MARTIN DE CRAU	Association des Commerçants de la Rue des Gardians
ST REMY DE PROVENCE	Les Z'Actifs de la Gare
TARASCON	Association des Commerçants et Artisans de la Tarasque